SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BARECHE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023 COMMISSION PATRIMOINE

Convocation du 06/10/2023

<u>Absent excusé</u>:, Gérard Peseux, Jérôme Tardy <u>Secrétaire de séance</u>: Jean-Marie Drezet

1/ Délibération déplacements objets de culte d'Echevannes à l'église de la Barèche

En mars 2022, les objets de culte de la chapelle d'Échevannes, retrouvés dans le grenier de l'ancienne école, ont été stockés dans une grange à Lavans-Vuillafans en attendant de connaître leur destination finale. D'autres objets étaient conservés chez M. Marcel Clergeot puis à la mairie. La Commission diocésaine d'Art Sacré a procédé à un inventaire précis et le Père Jean-François Francisco, prêtre de Valdahon a décidé de leur affectation et établi des conventions pour convenir de leur destination.

Liste des objets déposés à l'église Saint Hippolyte-les-Durnes à la Barèche :

Tableau de Saint Jean l'évangéliste, tableau Cœur Immaculé de Marie, calice à pied circulaire en laiton et patène en laiton doré, paire de burettes en verre et bronze et leur plateau, clochette de chœur en bronze, coupe à hosties en métal doré, écrin pour calice, patène et coupe à hosties en cuir recouvert de papier crépon couleur fushia, ostensoir-reliquaire en cuivre (don de la famille Cardet de Durnes).

Ces conventions (en quatre exemplaires) ont été signées par l'affectataire, le Père Jean-François Francisco, prêtre de Valdahon.

Le conseil municipal, à l'unanimité a autorisé Mme le Maire d'Échevannes (le propriétaire) à les signer. La commission Patrimoine du Syndicat de la Barèche doit délibérer à l'unanimité pour accepter ce dépôt et, sous réserve de son accord, les conventions seront cosignées par Mme la Présidente du Syndicat (le dépositaire).

L'exposé entendu, les membres de la commission patrimoine, à l'unanimité des présents, accepte ce dépôt et autorise Mme la Présidente à signer ces conventions.

2/ Information succession de Mr Michel Bonnefoy

Mme la Présidente informe du courrier qu'elle a envoyé à la paroisse de Valdahon le 21 juillet dernier afin de demander des précisions sur le reversement de la somme dédiée à l'église de la Barèche.

A ce jour aucune réponse de la paroisse n'a été reçue. Mme la Présidente propose de prendre contact avec le conseil juridique de l'Ad@t et éventuellement avec le Prêtre de Valdahon.

3/ Plan du cimetière – mise à jour

Le plan du cimetière est finalisé et a nécessité 98 heures de travail. La saisie se fait désormais par la secrétaire sur le logiciel de gestion du cimetière à la mairie de Durnes.

4/ Dossier fondation du patrimoine pour restauration de 2 tableaux du chemin de croix fait par <u>l'association Saint Hippolyte les Durnes</u>

L'association Saint Hippolyte les Durnes vient de lancer un nouveau dossier de souscription pour des dons avec la fondation du patrimoine pour la restauration de 2 tableaux du chemin de croix. L'impression de la future plaquette (en cours de finalisation) sera faite par les communes de Voires, Echevannes et Durnes (200 exemplaires chacune).

5/ Bilan inverseur de polarité à l'église de la Barèche

L'entreprise qui avait installé cet inverseur en 2021 est revenue le 6 octobre dernier pour effectuer un contrôle. Les carottages effectués montrent que l'humidité a chuté de 11.8 % à 2.4 % au premier emplacement et de 19.9 % à 2.2 % au second. Le résultat est donc très positif.

6/ Informations diverses

Le nettoyage du cimetière sera à la charge de la commune de Lavans-Vuillafans en 2024.

La séance est levée à 21h00

La Présidente, Véronique KELLER